

Bulletin municipal

Le mot du Maire

SOMMAIRE

1. **Le mot du Maire**
2. **Actualités de la commune**
3. **Vie communale**
4. **Etat civil**
5. **Agenda**
6. **Du côté de nos jeunes**
7. **Activités**
8. **Coin Culture**

Bien vivre ensemble

Nous habitons dans un petit village rural et il est important d'y bien vivre ensemble. Nous ne vivons pas tout seul. Nous vivons avec d'autres personnes. Pour que cette cohabitation se passe bien, tout le monde doit appliquer des règles de politesse et de civilité. Ces règles concernent le respect des autres, le respect de soi, le respect des lois et le respect des choses.

Nos différences font notre richesse. Nous avons des particularités au niveau de notre physique, de notre religion, de notre culture, de notre vie.

Alors profitons-en pour échanger, pour nous découvrir... sans oublier les règles communes que tout le monde doit respecter pour bien s'entendre. Partageons, créons, participons à des moments conviviaux. Par exemple, la fête du village est un moment riche d'échanges, de connaissance de l'autre.

En dehors des problèmes quotidiens de la commune, ma rencontre avec vous, habitants, est formidable sur le plan humain, que de richesses en vous !

Il est important de respecter les biens publics pour faire des économies et mieux utiliser l'argent de la collectivité. Le Conseil Municipal met en place une zone d'activités sportives (tennis + terrain de sport) pour les activités périscolaires et le loisir, pour les jeunes et les moins jeunes. Respectez ces installations et faites-les respecter. Merci d'avance.

Il est normal d'avoir des règles, des lois pour éviter que tout le monde ne fasse n'importe quoi. Vous voulez protéger votre village, c'est normal. Alors quand vous faites des travaux sur votre propriété, déposez une déclaration de travaux conforme à ce que vous souhaitez faire.

Nous sommes tous dans le même bateau. Pour bien vivre ensemble, nous devons faire attention à tout ce qui nous entoure.

Daniel Bailleux, Maire d'Avernes

Actualités de la commune

Fête du village



Cette année la soirée champêtre a eu lieu le 9 septembre en association avec la commune de Gadancourt. Nous étions près de 200 personnes réunies autour des barbecues. La nouvelle disposition des tables et des barnums a permis de passer une soirée pleine de convivialité, riche en partages et en bonne humeur. La sublime décoration tout en ballons réalisée par Corinne Blum a ravi les yeux de tous, le feu d'artifice de Monsieur Gustavson a encore une fois émerveillé petits et grands et la musique orchestrée par Janique Martinez a fait danser toutes les générations.

Un grand merci à tous ceux qui travaillent à ce que cette fête soit une réussite :

- le foyer rural,
- Alain notre boucher,
- l'équipe municipale au grand complet,
- les communes de Vigny et Frémainville pour le prêt de barnums,
- les bénévoles de Gadancourt et d'Avernes

et merci à tous les participants pour ce très bon moment. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques pour que l'édition 2018 soit encore plus réussie.

Nicolas Gouzi, pour le comité des fêtes

Salon des Activités



La samedi 9 septembre s'est tenu, dans la salle J.Kessel, le salon des activités qui a réuni plus d'une vingtaine d'associations et d'artisans ainsi que la bibliothèque.

Durant tout l'après-midi, les nombreux visiteurs ont pu découvrir les activités proposées dans les villages d'Avernes mais aussi de Gadancourt et de Frémainville. C'était aussi l'occasion de prendre contact avec les artistes et artisans présents ou de découvrir de nouvelles activités grâce aux démonstrations et ateliers proposés.

David Lesné

Vie communale

Travaux des terrains de tennis et multisport

Après deux années et demie pour constituer les dossiers, négocier les devis, rechercher les subventions, le conseil municipal a voté le 5 septembre 2017 la rénovation du terrain de tennis municipal et la construction d'un terrain multisport. Les travaux démarrés fin septembre dureront



jusqu'à début novembre, sous réserve de conditions climatiques clémentes.

L'ensemble, constitué d'un terrain de tennis en béton poreux (un 'quick' pour les initiés) entièrement neuf et d'un 'city-stade' recouvert de gazon synthétique, a été pensé pour une utilisation par tout type de temps et pour un maximum de confort. L'enceinte du multisport permet la pratique du football, handball, basketball, tennis-ballon, badminton, volleyball et hockey sur gazon. L'ancienne clôture a pu être conservée, représentant une économie importante et évitant l'achat de filets pare-balls indispensables pour la sécurité des personnes.

A partir de mi-novembre, ces structures ouvertes à tous les avernois accueilleront la bonne humeur et les activités sportives des enfants de l'école, des jeunes et adultes de tout âge.

Une inauguration festive et sportive donnera le coup d'envoi de nombreuses heures de jeux et de sport à venir sur ces nouvelles installations. Au programme de cet après-midi, des concours d'adresse, des jeux intergénérationnels, des cadeaux, des surprises pour tous les enfants. **Dernière minute** : les derniers jours de pluie ont stoppé le chantier qui ne pourra reprendre que lorsque la météo le permettra. **L'inauguration qui était prévue le 12 novembre doit malheureusement être reportée.**

Christelle Noblia

Réunion publique PLU

Le 11 octobre 2017 à 19h30, le Conseil Municipal a organisé une quatrième réunion PLU à destination des habitants.

Cet atelier de réflexion avait pour objet la création d'une zone d'activité économique et d'en définir les lieux potentiels.

Pourquoi une zone d'activité économique ?

- Pour attirer des entreprises artisanales et créer de l'activité pour notre village (emploi – services)
- Pour créer des ressources financières pour notre village afin de lui assurer une pérennité.

Pour information, la commune d'Avernes encaisse aujourd'hui 8938 euros par an, somme que les entreprises

d'Avernes versent à l'Etat (CVAE) et que l'Etat nous reverse. A titre indicatif, la commune de Vigny encaisse 110.000 euros par an au titre de la CVAE.

Le conseil municipal avait souhaité donner la possibilité aux habitants de s'exprimer. Certaines personnes présentes ont manifesté leur opposition de principe à la création d'une zone d'activité économique, bloquant les échanges constructifs. Une poignée a monopolisé la parole et a empêché d'autres personnes de s'exprimer. Où est le respect de l'autre ?

Je me permets de vous rappeler :

- Que le 5 avril 2005, le Conseil Municipal en place, sous la présidence de M. Xavier Lerdu, avait pris la décision de préempter l'achat du silo pour créer une zone d'activité à proximité du village, à condition que la Communauté de Communes s'engage par écrit à racheter cette propriété et d'y créer une zone d'activité intégrée à proximité du village avec un accès indépendant.
- La Communauté de Communes n'a pas tenu sa promesse, Avernes est devenu propriétaire du silo.
- En 2005/2006, M. Xavier Lerdu avait entrepris des négociations avec le propriétaire des parcelles ZH82 et ZH91 qui jouxtent le terrain du silo, pour une surface totale de 18.152m², pour agrandir la zone d'activité.

Habitant Avernes depuis plus de 40 ans, je ne me souviens pas que le Conseil Municipal ait fait une réunion publique en 2005 pour faire participer les habitants à cette décision.

Je regrette profondément que cet atelier de réflexion ait ressemblé à un champ de foire alors que je le voulais riche en échanges bienveillants et constructifs.

Mon avis personnel est qu'interdire aujourd'hui toute discussion concernant la possibilité de créer une zone artisanale à Avernes est avoir une vision à court terme de l'avenir de notre village.

Une fois le PLU validé, toute modification demandera l'intervention d'un bureau d'étude et nécessitera un coût d'environ 10.000 € HT. Le prochain PLU sera en 2030.

Daniel Bailleux

Commune nouvelle

Le 30 juin 2017, les Conseils municipaux de Gadancourt et d'Avernes ont voté la création de la commune nouvelle unique « Avernes ».

Le 5 septembre 2017, le Conseil Municipal a décidé d'exclure la création de communes déléguées.

Le 25 septembre 2017, Monsieur le Préfet du Val d'Oise, Jean-Yves LATOURNERIE, a signé l'arrêté préfectoral portant création d'une commune nouvelle « Avernes ».

La commune nouvelle unique « Avernes » existera à compter du 1^{er} janvier 2018. A cette date, le Conseil Municipal de Gadancourt, composé de 6 élus au lieu de 7 suite à la démission de Madame MOUSTIN fin décembre 2014, et le Conseil Municipal d'Avernes, composé de 14 élus au lieu de 15 suite à la démission de M. Edouard HIBON le 1^{er} juillet 2017, constitueront le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle unique, soit 20 élus.

Lors du 1^{er} conseil municipal en janvier 2018, les 20 conseillers municipaux éliront le Maire et les adjoints de la commune nouvelle unique. Au cours de cette réunion seront nommés les représentants des différents syndicats et commissions.

La poste communale

Nombreux sont les habitants d'Avernes, Gadancourt, Frémainville, Guiry et Commeny qui fréquentent la Poste d'Avernes. Par semaine, un peu plus de 50 personnes se présentent au guichet de la Poste situé dans les locaux de la Mairie d'Avernes.

Depuis juillet, après des travaux d'aménagements nécessaires au bon fonctionnement de l'activité postale, les mêmes services que ceux de l'ancienne Poste sont, de nouveau, proposés dans les locaux de la Mairie.

A savoir, la gestion du courrier, des lettres recommandées, la vente de timbres et des produits divers (enveloppes ou boîtes d'envoi Colissimo...), le point d'envoi ou de retrait de colis et les services financiers.

Une tablette est mise à disposition des personnes qui souhaitent se connecter aux services publics tels que la CAF, les impôts etc. ...

Nos secrétaires sont maintenant formées à toutes les opérations postales proposées et vous accueillent avec le sourire aux horaires suivants :

Lundi et Vendredi de 11h à 12 h et de 16 h à 18 h
Mardi et Jeudi de 16 h à 18 h
Samedi de 10 h à 12 h.

Ce lieu est redevenu un lieu de rencontre et d'échange comme nous le souhaitions. Nous espérons, en offrant ce service postal, avoir répondu à la demande des usagers.

Patricia Furlan

Avancement des projets

Silo

Son objet : construction d'habitations

Dès la fin du PLU qui fixera les règles de construction, une commission travaillera sur le projet de construction de maisons d'habitation, sans doute début 2018.

Le PLU

Les réunions de travail vont reprendre en novembre 2017. Je souhaite qu'en décembre 2017 le Conseil Municipal vote le projet du PLU. Ensuite se dérouleront au cours du 1^{er} trimestre 2018, les différentes étapes administratives et l'enquête publique.

Bar-Restaurant

Compte tenu du résultat de l'enquête auprès des consommateurs, de la faisabilité technique et de la faisabilité économique, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre le projet.

Le projet de financement a été établi.

Les subventions ont été demandées auprès de la Région, du PNR à travers un pacte rural.

Dépenses	
Travaux prévus :	150.000 €
Démolition – gros œuvre – ravalement – cloisons – électricité – plomberie – sols – peintures – carrelage – cuisine professionnelle	
Bureau d'études, architecte	30.000 €
Mobilier – matériel de cuisine	40.000 €
Aménagement parking	50.000 €
TOTAL	270.000 € HT

Financement	
Subventions	170.000 €
Prêt Sur 20 ans (peut-être 15 ans) Taux fixe de 1,59% (à négocier)	100.000 €
TOTAL	270.000 € HT

Le remboursement du prêt de 100.000 euros est de 487 euros par mois. Le loyer mensuel prévisionnel versé par la location gérance serait de 1000 euros. Ce projet ne coutera rien à la commune.

Début des travaux : 1^{er} trimestre 2018
Fin des travaux : 4^{ème} trimestre 2018

Nids de poule

Nous avons commandé deux tonnes de goudron à froid pour boucher les nids de poule en priorité : rue Valette et rue de Chantereine (entre le pont et la route de Théméricourt). Les travaux sont réalisés.

Réfection de routes

Nous faisons les démarches (devis, autorisation, appel d'offres ...) pour refaire le tapis de la route entre le pont (croisement rue de Chantereine et Val des Vignes) et la route de Théméricourt.

Devis estimatif = 100.000 euros

La dépense sera inscrite au budget 2018. Réalisation des travaux : 1^{er} semestre 2018.

Entretien cimetière, routes

Les allées du cimetière viennent d'être entièrement désherbées à l'aide d'une machine spécifique, le résultat est de grande qualité.

La balayeuse tant attendue est enfin arrivée ! Grâce au gros travail effectué pour désherber en profondeur les caniveaux, cette machine servira à présent à leur entretien régulier.

Je saisis l'occasion de ces annonces pour adresser mes vifs remerciements à toutes les personnes qui nettoient elles-mêmes les trottoirs et les caniveaux devant chez elles.

Propriété 7 rue de l'église

La propriété a été achetée par la commune le 24 juin 2017

Dépenses	
Achat	190.000 €
Frais d'achat	3.950 €
TOTAL	193.950 € HT

Financement	
Prêt d'une durée 20 ans – taux fixe 1,50% - annuité constante de 15.110€ - différé d'amortissement : 24 mois	193.950 €
TOTAL	193.950 € HT

Pour financer le remboursement de l'annuité, la commune effectuera des travaux pour rénover la maison et la louer. Cette propriété a été achetée pour loger le matériel de la commune, aujourd'hui dispersé chez différents habitants.

Mise aux normes électriques

La SOCOTEC a contrôlé en 2016 toutes les installations électriques des bâtiments publics appartenant à la commune. Les installations étaient très vétustes et dangereuses. Tous les travaux ont été réalisés au cours du 3^{ème} trimestre 2017, pour un montant de 27.251€ TTC.

Il reste l'église à mettre aux normes.

Signalétique

Le dossier a été accepté par l'Architecte des Bâtiments de France et par le PNR, qui subventionne à hauteur de 70%. La fabrication des panneaux est en cours. Leur mise en place devrait être réalisée avant fin décembre 2017.

Eclairage public

Le passage de l'heure d'été à l'heure d'hiver se fait le 29 octobre 2017.

Le tableau ci-dessous vous indique les heures d'ouverture et de fermeture de l'éclairage public.

Au 31 mars 2018, nous pourrions mesurer les économies réalisées sur un an. Ces économies permettront d'investir rue par rue dans un changement d'ampoules.

La gendarmerie de Vigny nous précise que l'arrêt de l'éclairage la nuit n'a eu aucune incidence néfaste sur le nombre de vols, de cambriolages.

Au 31 mars 2018, nous ferons un bilan général.

Eclairage Public – Horaires du 1 ^{er} novembre 2017 au 31 mars 2018				
	MATIN		SOIR	
	Ouverture	Fermeture (*)	Ouverture (*)	Fermeture
Lundi Mardi Mercredi Jeudi	5h30	Au lever du jour	Au coucher du soleil	23h30
Vendredi	5h30	Au lever du jour	Au coucher du soleil	1h du matin le samedi
Samedi	6h30	Au lever du jour	Au coucher du soleil	1h du matin le dimanche
Dimanche	6h30	Au lever du jour	Au coucher du soleil	23h30

(*) heures de lever et coucher du soleil de l'horloge astronomique

Station d'épuration

Prenons soin de notre station d'épuration ! Nous trouvons dans le panier récupérateur des objets insolites qui ne devraient pas se trouver dans une station d'épuration (linge de corps, soutien-gorge, ...). Ces corps étrangers peuvent bloquer le fonctionnement de la station. Respectons les installations.

Par ailleurs, bien que la station soit clôturée et fermée, des enfants pénètrent dans l'enceinte. Des grandes cuves de traitement des eaux usées y sont à ciel ouvert, les enfants pourraient tomber dedans avec des conséquences dramatiques.

Je demande aux parents de bien vouloir informer leurs enfants des dangers qu'ils courent à pénétrer dans le site de la station d'épuration. Merci pour eux.

Daniel Bailleux

Enrichir la boîte à idées

Vous avez une idée pour améliorer la qualité de vie dans notre village ? une proposition pour embellir le village ? faciliter le quotidien des avernois ? via une action individuelle ou collaborative ? Venez-nous en faire part en **alimentant la boîte à idées d'Avernes**. C'est très simple : décrivez votre idée d'amélioration pour notre village, par mail à avernes.mesidees@gmail.com, ou à l'accueil de la mairie. Mentionnez si vous souhaitez qu'elle

soit prise en charge entièrement par la municipalité ou si vous souhaitez également participer à la réalisation. Par la suite, l'équipe municipale étudie sa faisabilité, la valide et coordonne son exécution.

Chrystelle Noblia

Départ en retraite de Jean-Pierre Pointel

Après de nombreuses années de bons et loyaux services, notre 'cantonnier' Monsieur Jean-Pierre Pointel a demandé à prendre sa retraite le 1er décembre 2017. Nous le remercions de toutes ces années passées au service des avernois et lui souhaitons de belles années à profiter de sa famille.

Un nouvel agent technique



Monsieur Govan Payen est embauché à partir du 2 novembre 2017. Il prendra connaissance auprès de Jean-Pierre des informations nécessaires au bon fonctionnement de son poste. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Impôts

En consultant vos avis d'impôts fonciers et de taxe d'habitation, vous pourrez constater que le Conseil Municipal n'a pas augmenté la part de vos impôts liés à la commune en 2017.

Le PACS se conclut maintenant en mairie

A compter du 1er novembre 2017, l'enregistrement, les modifications et les dissolutions des PACS seront désormais assurés par les officiers de l'état civil en mairie en lieu et place des greffes des tribunaux d'instance.

Le Pacte Civil de Solidarité est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Révision des listes électorales

Avis aux électeurs

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais aussi une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter. Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au samedi 30 décembre 2017 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les demandes peuvent également se faire en ligne pour les communes qui proposent cette téléprocédure. Les inscriptions déposées en 2017 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1er mars 2018.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de

commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2018 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 30 décembre 2017, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, au plus tard à cette même date.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date. S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

INFRACTIONS EN MATIÈRE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière s'expose aux sanctions pénales prévues par les articles L. 86 et L. 88 du code électoral, soit un an d'emprisonnement et 15000 euros d'amende.

Analyse de l'eau au 25/07/17

Paramètres analytiques	Valeur	Référence de qualité
Ammonium (en NH4)	< 0,050 mg/L	< 0,1 mg/L
Bactéries et spores *	0 n/mL	
Chlore libre **	0,23 mg/LCl2	
Conductivité à 25°C	693 µS/cm	200 à 1100 µS/cm
Nitrates (en NO3)	33,7 mg/L	< 50,0 mg/L
Nitrites (NO2)	< 0,02 mg/L	< 0,50 mg/L
Entérocoques /1 00m l-MS	0 n/100mL	0 n/100mL
Escherichia coli /1 00ml —MF	0 n/100mL	0 n/100mL
Température de l'eau *	15,9 °C	< 25 °C
Turbidité néphélobimétrique	<0,1 NFU	< 2 NFU
pH *	7,4 unités pH	6,5 à 9 unités pH

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Etat civil

Décès

- Michel-Gilles RICHARD le 10 août 2017

Mariages

- Eugénie LOUVET et Jérôme CARZON le 22 juillet 2017
- Mathilde ROUX-THOMAS et Nathanaël MAIMBOURG le 5 août 2017

Agenda

Date	Manifestation	Organisateur	Lieu
12 nov	Inauguration terrain de sport (REPORTÉE)	Mairie	Terrain de Sport
17 nov	Théâtre: Poquelin, l'entretien exclusif	Théâtre de l'Usine	J.Kessel
30 nov	Rencontre avec Valentine Goby	Bibliothèque	Bibliothèque
8 déc	Noël des enfants	Comité des fêtes	J.Kessel
10 déc	Repas des anciens	Comité des fêtes	J.Kessel
20 janv	Théâtre: La grammaire	Théâtre de l'Usine	J.Kessel
21 janv			

Du côté de nos jeunes

A l'école du bourg

Cette année nous avons accueilli un nouvel enseignant : Laurent Dampeyroux.

Nous avons revu l'organisation des classes pour équilibrer au mieux le nombre d'élèves par classe.

Il y a donc :

- une classe de PS MS avec Virginie Crecy
- une classe de GS CP avec Rebecca Bishops et Nadège Ferchaud qui assure la décharge de direction le jeudi
- une classe de CE1 CE2 avec Carole Claire
- une classe de CM1 CM2 avec Laurent Dampeyroux.

Nous en profitons pour demander aux parents des futurs élèves de bien vouloir se manifester auprès de l'école afin que nous puissions faire remonter les chiffres les plus exacts possibles.

Au mois de septembre les élèves de la GS au CM2 ont été au château de Gadancourt pour visiter une exposition d'artistes contemporains. Ils ont vu des peintures, des sculptures, des collages et des œuvres réalisées avec des pastels.

Le 3 octobre les élèves de la GS au CM2 ont assisté à la représentation d'une pièce de théâtre présentée par le théâtre de l'Usine : petites histoires sans paroles.



En APC (aide pédagogique complémentaire) les enfants de moyenne section de Mme Crécy fabriquent un livre de « traces » en arts plastiques.

Rebecca Bishops

Rentrée scolaire, cantine

Le 4 septembre les enfants et leurs parents avaient rendez-vous devant le portail blanc de l'école du Bourg pour cette nouvelle rentrée. Accueillis par leurs maitresses et leur nouveau maitre, joyeux ou tristes, les enfants rejoignirent leurs anciens et nouveaux amis.

Cette année encore, la cantine sera encadrée par Corinne et Priscillia, aidée pour les petits de Nathalie Millet. La Garderie sera assurée par Nathalie Godet, assistée ponctuellement par Corinne et Priscillia.

Les décorations ballons de Corinne agrémenteront les locaux de la cantine.



Nous continuerons de proposer aux enfants des moments festifs. Nous rappelons que les mesures de vigilance « Vigipirate » sont toujours en place, et que par conséquent aucun véhicule ne doit être garé sur le parking de l'école. Pour les mêmes raisons les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans la cour de l'école et ils doivent élarger auprès du personnel de garderie quand ils viennent chercher leurs enfants.

Pour tout problème ou question concernant le périscolaire, vous pouvez vous adresser directement à la mairie.

Nous souhaitons à toutes et tous une très bonne année scolaire.

Christian Le Hetet, pour l'équipe périscolaire

Cour de récréation à l'attention des parents d'élèves

Pendant la récréation, des enfants s'amuse à tirer les écharpes de leurs camarades. Cela peut s'avérer très dangereux.

Je demande à tous les parents d'intervenir auprès de leurs enfants pour leur expliquer les risques d'accident que ce jeu pourrait provoquer.

Merci pour eux.

Daniel Bailleux

Rentrée des activités périscolaires (NAP)

Sur proposition de la commission école, la municipalité a choisi de reconduire pour 2017-2018 le même dispositif des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) que les années précédentes. Offertes gratuitement à toutes les maternelles et élémentaires ces activités périscolaires se déroulent après les cours, pendant 1 heure, à raison de 3 fois par semaine. Les enfants y découvrent des activités ludiques, citoyennes, sportives, artistiques ou culturelles. Chaque famille inscrit son enfant en choisissant les activités auxquelles il souhaite participer (bulletin disponible en mairie). Le planning définitif est constitué

pour une période avec une rotation des groupes à chaque vacance.

Cette année les activités Gymnastique, Jeux de cartes, Musique viennent enrichir l'offre proposée, et voit le retour dès la rentrée des activités football, Golf et Théâtre, pour un budget global maîtrisé, sensiblement identique à celui des années passées.

En plus d'une activité jeux & loisirs, le planning des activités propose les lundis: ateliers créatifs, bibliothèque, football, judo, musique. Les mardis: découverte de la nature, fitness, gymnastique, théâtre. Les jeudis: ateliers créatifs, golf, jeux de cartes, pilâtes, théâtre.

Et concernant l'avenir ? Le niveau exact des aides de l'état finançant ces activités périscolaires n'est pas encore connu à ce jour, même si le contexte de baisse constante des dotations de l'état laisse présager une diminution significative du montant alloué aux communes. Une réflexion globale sur les prochains rythmes scolaires à l'école d'Avernes, sera menée cette année, réunissant les professeurs des écoles, les représentants des parents d'élèves, la municipalité, les intervenants NAP et l'inspection académique. L'organisation des futures activités périscolaires sera un des points abordés.

Christelle Noblia, pour la commission école

Ouverture du gymnase du collège de Vigny

L'inauguration du gymnase du collège de Vigny a eu lieu le mardi 5 septembre 2017. Depuis le début du mois d'octobre, les presque 500 collégiens, dont une soixantaine d'avernois, pratiquent leurs activités sportives dans des conditions idéales.



A proximité immédiate du collège Roland Vasseur, ce bâtiment conçu spécialement pour accueillir les cours d'éducation physique et sportive, est doté d'équipements économes en énergie, avec notamment une VMC double flux et un chauffe-eau thermodynamique.

Cette belle réussite a vu le jour par l'action du Syndicat

Intercommunal des Collèges des Cantons de Marines & Vigny (SICCMV) et avec la contribution financière de toutes les communes de ces deux (ex-)cantons.

En dehors des horaires scolaires, le gymnase est accessible à toute association des communes adhérentes, dont l'activité est adaptée à l'équipement



sous réserve d'ouvrir ses inscriptions à tous. Le planning de réservation est accessible à la mairie de Vigny.

Christelle Noblia

Activités

Exposition interactive « Qui a refroidi Lemaure ? »

Le samedi 30 septembre et dimanche 1^{er} octobre, 61 personnes, adultes et enfants, ont pu exercer leurs talents d'enquêteur lors de l'exposition sur le roman policier proposée par la bibliothèque. Armés de tablettes interactives, ils ont pu durant environ 1h chercher à découvrir qui avait assassiné Mr Lemaure aidés par le commissaire Séraphin Limier et l'agent Thierry Gollo. Tous ont été ravis de cette expérience.

Christine Bessodes

Soirée Rock'n Breizh



La soirée s'est déroulée le 7 octobre à la salle Joseph Kessel organisée par le foyer rural. Le groupe "Caliorne" et le cercle celtique Dalc'h ma, nous ont transportés entre la Bretagne, l'Écosse et l'Irlande sur des rythmes festifs.

Les Avernois présents ce soir ont été agréablement surpris du mélange musical, entre guitare électro, batterie, basse, cornemuses et bombardes.

Un vrai bonheur.

Janique Martinez, pour le Foyer rural

Jean-Paul Debons & Co, Tapissiers & Décorateurs

Du nouveau du côté de notre tapissier :

- des vitrines exposant certaines réalisations
- **l'ouverture des cours de tapisserie le mardi soir en plus de ceux du vendredi après-midi,**
- une nouvelle enseigne,

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter sa brochure que vous trouverez dans les commerces et mairies des villages avoisinants, ou son site internet letapissier95.com
31 grande rue - 01 30 39 22 12

La rentrée de l'English Atelier

Du nouveau pour cette année :

- Nouvelles activités les **vendredis soirs**, de 19h30 à 21h30, telles que Théâtre, Book Discussion, et Film Discussion.
- les cours des **samedis matins** de 10h à 12h continuent sur deux niveaux,
- un blog : <https://englishatelierblog.wordpress.com>
- En mai 2018 l'English Atelier accueillera ses amis anglais.

Inscription : anglais.vexin@gmail.com - 01 34 66 19 51

Le chœur DoRéMi



Depuis cette année, le chœur DoRéMi tient une de ses répétitions à **Avernes** le mardi soir à 20h.

Une vingtaine de choristes pratiquent à Avernes et autant à Chars.

Le répertoire est très varié, allant du classique, ancien et moderne, à la variété en passant par les chants traditionnels. Quel que soit votre niveau, vous êtes bienvenu.

Pour vous renseigner et vous inscrire : 06 51 37 94 39

Association Do Ré Mi For You

doremiforyou@yahoo.com

Annie Chéron-Guiard s'installe à Avernes

Nouvellement installée sur Avernes, Annie Chéron-Guiard propose une aide sur le plan des relations humaines, du développement personnel et spirituel.

Elle s'est formée à l'« Institut de Psychologie Humaniste et Transpersonnelle » mais aussi en Inde et en Thaïlande auprès de coachs et de docteurs en Ayurveda.

Entretien sur rendez-vous :

annie.cheronguiard@gmail.com - 06 50 30 43 89

Coin Culture

« Ce n'est pas le réel qui m'intéresse, c'est la vérité ».



Valentine Goby, née à Grasse en 1974, est écrivain de littérature et de littérature jeunesse, présidente du Conseil Permanent des Écrivains depuis 2014, Vice-Présidente de La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, et Chevalier des Arts et Lettres.

Diplômée à Sciences Po, Valentine Goby a vécu trois ans en Asie, à Hanoï et à Manille, où elle a travaillé pour des associations humanitaires auprès d'enfants des rues.

Elle publie son premier roman en 2002 chez Gallimard : *La Note sensible*, puis devient enseignante en lettres et en théâtre, métier qu'elle exerce en collège durant huit années avant de se consacrer entièrement à l'écriture, et à de multiples projets autour des livres : ateliers, rencontres, conférences, résidences d'écritures en milieu scolaire, en détention, en médiathèque, à l'université.

Maître de conférences à Sciences Po en littérature et ateliers d'écriture de 2013 à 2016, elle est conseillère littéraire pour le festival du livre de Metz depuis 2016, et chroniqueuse pour le journal *La Croix* de septembre 2016 à janvier 2017. Outre ses 13 publications en littérature générale, elle écrit une œuvre importante pour la jeunesse.

Valentine Goby est lauréate de la Fondation Hachette, bourse jeunes écrivains 2002 et a reçu le prix Méditerranée des Jeunes, le prix du premier roman de l'université d'Artois, le prix Palissy, le prix René-Fallet et le Prix premier roman de Culture et bibliothèques pour tous de la Sarthe en 2003. Elle a depuis reçu de multiples récompenses pour chacun de ses romans, en littérature

générale et en littérature jeunesse.

Ne manquez pas son passage à Avernes, le 30 novembre 2017 à la Bibliothèque

Rencontre-dédicace avec l'écrivain Valentine Goby, autour notamment de son dernier roman « *Un paquebot dans les arbres* » dont l'action se déroule dans le Vexin (La Roche-Guyon, Aincourt, Limay, Les Mureaux...).

Cette rencontre promet d'être passionnante, nous vous y attendons nombreux.

La rencontre sera suivie d'un cocktail au cours duquel vous pourrez faire dédicacer vos livres.

1ère Saison Culturelle du Vexin !

C'est par un texte de Nuccio Ordine, « L'utilité de l'inutile », que s'est ouverte la première saison culturelle Vexinoise, à Avernes. Le *Théâtre de l'Usine*, historiquement implanté à Eragny, marque ainsi sa volonté d'apporter la culture et le théâtre en milieu rural (Avernes, Vigny, Marines, Neuilly en Vexin, et Chaussy).



Ce mercredi 27 septembre, le spectacle, qui met en scène les réflexions de grands philosophes et écrivains, a montré comment l'obsession de posséder et le culte de l'argent finissent par dessécher l'esprit jusqu'à mettre en péril certaines valeurs fondamentales telles que la dignité humaine, l'amour et la vérité.

C'est donc une invitation à goûter, toute cette saison, le plaisir et la nécessité d'aller au spectacle !

Il ne faudra d'ailleurs pas attendre bien longtemps puisque à Avernes nous pourrons voir le 17 novembre :

« *Poquelin, l'entretien exclusif* » ; et les 20 et 21 janvier : « *La grammaire* », comédie d'Eugène Labiche

Vous pouvez aussi retrouver toute la programmation du théâtre de l'Usine, que ce soit dans le Vexin ou à Eragny, sur leur site : www.theatredelusine.net

Cet événement n'engage aucun frais pour la commune. Dans le cadre du partenariat avec le *Théâtre de l'Usine*, nous mettons simplement à disposition la salle Joseph Kessel. Le Théâtre prend tout le reste à sa charge.